

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS du mois de MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 24 février 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, TOPART, SCHAEFFER-MORIN, VELLA

Procurations : CHARMENTRAY à LE HENAFF, JULIENNE à LE PROVOST, MAILLAUD à VELLA, MONFORT à MAINAGE

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-020

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie relatif au projet d'effacement des réseaux basse tension à Penvern.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux basse tension à Penvern dont le coût est estimé à 39 400 € TTC

- **DIT** que la Commune ayant transféré la compétence de base électricité au syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE 22, estimée à 19 700 € sur la base de l'étude sommaire.

Elle sera calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapporte le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

